

présence-CFDT

BULLETIN BIMESTRIEL DE LA CFDT-LORRAINE
2, RUE DU GÉNÉRAL DE LARDEMELLE
BP 80527 57009 METZ CEDEX 1
TÉL 03 87 16 97 80 - FAX 03 87 16 97 84
www.lorraine.cfdt.fr cfdt.lorraine@orange.fr
Dépot légal: 11/10 N°CPPAP 1113 S 06696 - ISSN 0751 5479



LES OUTILS DU MILITANT



FORMATION 2011
NUMÉRO SPÉCIAL



www.lorraine.cfdt.fr
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

L'ÉDITO			3
LE SITE www.cfdt.fr - Rubrique Info régionale puis Lorraine puis Formation Syndicale			5
LES PARCOURS DE FORMATION. Une formation c'est BIEN, un parcours c'est mieux !			6-7
CONNAÎTRE LA CFDT	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et bienvenue à la CFDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Identité et stratégie de la CFDT 	8
LES PREMIÈRES FORMATIONS POUR EXERCER SON MANDAT	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du D.P à la CFDT • Rôle du D.S à la CFDT • L'élu CFDT au CHS (F.P.E. et F.P.T.) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élu CFDT au CE • L'élu CFDT au CHSCT 	8-9
LES FORMATIONS THÉMATIQUES Pour approfondir l'exercice du mandat	<ul style="list-style-type: none"> • Animer la section syndicale • Les élections professionnelles dans le privé • Code du travail et action syndicale • Les règles et techniques de négociation dans le privé • Les règles et techniques de négociation dans le public 	<ul style="list-style-type: none"> • L'épargne salariale • Politique de trésorerie 	10
LES FORMATIONS THÉMATIQUES Sécuriser les parcours professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit individuelle à la formation professionnelle • Formation économique de l'élu CE • Lutter face au risque de restructuration de l'entreprise • La GPEC 		11
LES FORMATIONS THÉMATIQUES Sur la santé et les conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Arbre des faits/arbre des causes • Le document unique • Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le secteur privé • Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le secteur public • Le travailleur handicapé dans l'entreprise • La rupture du lien contractuel pour inaptitude • Négocier un accord d'entreprise sur la question de l'emploi des travailleurs handicapés • Le Médecin du travail et actions de prévention • Prévention et réparation des risques et ATMP 	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques psychosociaux • Les maladies professionnelles 	13-14
COMMUNIQUER, ANIMER	<ul style="list-style-type: none"> • Expression orale • Animateur de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite 	12
LES FORMATIONS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Informatique niveau 1 et • niveau 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de Gessy 2 	12
LES FORMATIONS THÉMATIQUES Les formations « Agir dans »	<ul style="list-style-type: none"> • Agir dans le syndicat • Agir pour améliorer les conditions de travail • Agir et négocier l'égalité professionnelle hommes/femmes • Agir contre les discriminations ethnico-raciales au travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Agir dans la section • Agir pour le développement en section • Agir dans le syndicat pour le développement 	15-16
LES FORMATIONS JURIDIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Redressement et liquidation judiciaire • La procédure civile • La durée du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction niveau 2 • Le conseiller du salarié • La durée du travail 	17
LA MARCHÉ À SUIVRE ET LES DÉLAIS POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION			19
MODALITÉS PRATIQUES			20
CERTIFICAT DE PERTE DE SALAIRE			21
BULLETINS D'INSCRIPTIONS			22-24
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur privé • Secteur public 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations santé au travail, mission handicap • Formations PRUD'HOMMES • CHS CT 		
MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉS DE FORMATION			24-26
<ul style="list-style-type: none"> • Formations PRUD'HOMMES • Secteur privé • Secteur Public 	<ul style="list-style-type: none"> • Economique CE • CHS CT 		
L'INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL			28
VOS CONTACTS FORMATION URI LORRAINE			29
CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2009			30-31
PUBLICITÉS : APRIONIS - PREVADIES - MACIF - AGEFIPH			4/18 27/32


présence-CFDT
DIRECTEUR PUBLICATION : Alain GATTI
MISE EN PAGE : Marie-Line MARTIGNON
Impression PRIM SERVICE
39 rue de Colombey ZAC Sébastopol
57070 METZ - Abonnement annuel :
7,62 € (adh) - 12,20 € (autres)
N°CPPAP 1113 S 06696 - issn 0751 5479



Le congrès confédéral de TOURS a défini les priorités d'actions des années à venir pour l'ensemble de la maison. Fin 2010, l'assemblée générale de la CFDT Lorraine tirera les enseignements de notre action à mi-mandat et précisera nos priorités d'actions en région pour les deux ans à venir.



Ce qui est certain, c'est que dans la période, et alors que la crise continue à faire sentir ses effets, il nous faut plus que jamais répondre à l'actualité que vivent les salariés et préparer la CFDT à affronter l'avenir et ses défis.

C'est pourquoi la CFDT Lorraine vous propose un plan de formation ambitieux dont les objectifs peuvent se résumer ainsi :

Permettre à chaque adhérent, militant, responsable, de Lorraine d'être formé, que ce soit via sa fédération ou via la région ; pour l'aider à agir auprès des salariés.

Développer les compétences de chacun sur les questions du travail, que ce soit l'accès au travail de tous, le maintien et le développement de l'emploi en région, les conditions de travail, la santé au travail.

Développer la dynamique de syndicalisation et accompagner le renouvellement générationnel des militants, en proposant des formations sur les compétences techniques mais aussi sur notre identité, nos valeurs, notre fonctionnement collectif.

Vous trouverez ci-joint plus de 80 formations devant permettre à chacun de bâtir un parcours formation en lien avec ses attentes et les priorités du collectif. Ce parcours peut désormais être recensé dans un nouvel outil de validation et de valorisation, le passeport formation syndicale. N'hésitez pas à nous le demander ou à le demander à votre syndicat.

Notre CFDT se veut à la hauteur de ses ambitions, représentative des salariés à tous les niveaux, en lien avec leurs préoccupations. Réussir cela, c'est adapter nos pratiques, resserrer nos liens avec les salariés, les rendre acteurs et les inviter à s'organiser avec nous. Pour cela, il est fondamental d'apporter aux militants les services dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions syndicales, de leur proposer accompagnement et soutien. La formation syndicale doit y participer, c'est même sa raison d'être.

■ **DOMINIQUE TOUSSAINT.**



“Des garanties
Prévoyance
solides et durables”

**IONIS PRÉVOYANCE, CRIA PRÉVOYANCE, CARCEL PRÉVOYANCE
et COÉSIA SANTÉ, vos partenaires santé et prévoyance**

- Des propositions Prévoyance et Frais de Santé complètes, innovantes et compétitives.
- Une gestion à but non lucratif permettant de consacrer l'ensemble des moyens au service des assurés et des entreprises.

Noël Moretton
Tél. : 06 70 87 88 81
noel.moretton@ionis.fr



Nouveau groupe de protection sociale,
issu de l'union des groupes APRI et IONIS, le 8 janvier 2009

S'inscrire en ligne, c'est possible, facile et rapide

En plus de Présence CFDT, retrouvez toute l'année l'actualité du secteur formation de Lorraine sur notre site internet. Vous y trouverez l'ensemble de l'actualité du secteur, des informations pratiques (les modalités d'inscription mais aussi une liste d'hôtels, les frais de formation, le covoiturage, les contacts utiles...)

Et surtout... Vous pourrez vous inscrire en ligne.

Une lettre d'information nous permet de donner une information plus complète aux personnes inscrites dans un parcours de formation.

➤ Allez sur le site www.cfdt.fr

n° carte d'adhérent

DUPONT CATHERINE
SYNDICAT SGEN CFDT
LORRAINE
BP 32240
15 Bd CHARLES V
54000 NANCY
2E540000000
01/2009
FÉDÉRATION DES SGEN

2E13

S'identifier
login

mot de passe (peut être modifié
en cours d'année)

eolienne

➤ Cliquez **Info régionale** puis choisir la **Lorraine**

➤ A gauche, cliquez sur le **FORMATION SYNDICALE**

➤ Notez les codes d'accès au portail formation

➤ Cliquez sur le lien pour ouvrir le portail formation

➤ Tapez l'identifiant en majuscule

➤ puis le mot de passe en minuscule

S'identifier

identifiant [en majuscule]

mot de passe [en minuscule]

Vous pourrez
ainsi ouvrir
la page
d'accueil
suivante



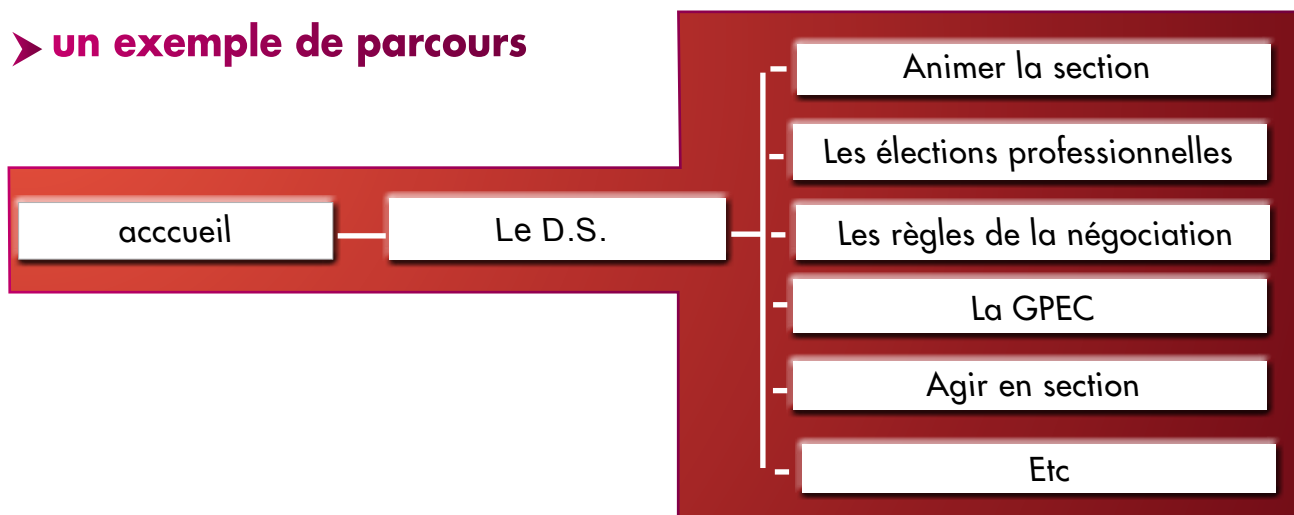
FORMATIONS 2011
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

Une formation c'est bien, un parcours c'est mieux !

Vous trouverez page suivante un récapitulatif de toutes les formations possibles quel que soit votre mandat ou votre secteur.

L'idéal c'est de commencer par la formation accueil, puis de faire la première formation liée au mandat. Ensuite le choix est assez large. A vous de voir en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités d'actions revendicatives de la section, du syndicat, de la structure qui vous mandate.

► un exemple de parcours



► un passeport formation syndicale

Enfin, la CFDT-Lorraine vous propose désormais un passeport formation syndicale. Ce document vous est personnel. Il vous permet d'avoir un relevé de vos formations syndicales quel que soit l'opérateur.

Pour l'obtenir, contactez votre syndicat ou le secteur formation de la CFDT-Lorraine (coordonnées page 29).

PASSEPORT FORMATION SYNDICALE

VOUS TROUVEREZ

Une première partie permettant de préciser vos coordonnées.

Puis, un espace à remplir pour vous permettre de noter votre parcours syndical, les mandats et les responsabilités effectués.

Enfin, une quatrième partie permettra de donner le récapitulatif annuel des formations réalisées par vous, votre secteur, ou le syndicat, mais aussi par votre formation.

PARCOURS SYNDICAL

Il s'agit de lister les fonctions syndicales ou les mandats occupés.

DATES		INTITULE DE LA FONCTION OU DU MANDAT	MISSIONS RÉALISÉES
DÉBUT	FIN		

Ce document est personnel. Seule la personne concernée est habilitée à le remplir.

	Délégué syndical	Délégué personnel	Comité d'entreprise	CHSCT	Conditions de travail	Défenseur, Conseiller du salarié	Secrétaire de section	Militant du secteur public
• Accueil et bienvenue à la CFDT								
• Identité et stratégie de la CFDT								
• Rôle du D.P								
• Rôle du D.S								
• L'élu CE								
• L'élu CHSCT								
• L'élu CFDT aux CHS								
• Animer la section syndicale								
• Code du travail et action syndicale								
• Les élections professionnelles dans le privé								
• Les règles de la négociation dans le privé								
• Les règles de la négociation dans le public								
• L'épargne salariale								
• Politique de trésorerie								
• Le droit individuelle à la formation professionnelle								
• Formation économique de l'élu CE								
• La GPEC								
• Lutter face au risque de restructuration								
• Expression orale								
• Expression écrite								
• Etre animateur de formation								
• Utiliser l'informatique niveau 1 et 2								
• Utiliser Gessy niveau 1								
• Arbre des faits/arbre des causes								
• Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le privé								
• Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le public								
• Le document unique : outil de pratique syndicale								
• Les risques psycho-sociaux								
• Les maladies professionnelles								
• Le médecin du travail et actions de prévention								
• La rupture du lien contractuel pour inaptitude								
• Prévention et réparation des risques et des ATMP								
• Le travailleur handicapé dans l'entreprise								
• Négocier un accord d'entreprise sur la question du handicap								
• Agir dans le syndicat								
• Agir dans la section								
• Agir pour le développement en section								
• Agir dans le syndicat pour le développement								
• Agir pour améliorer les conditions de travail								
• Agir contre les discriminations ethno-raciales au travail								
• Agir et Négocier l'égalité professionnelle hommes/femmes								
• Redressement et liquidation judiciaire								
• Rédaction niveau 2								
• La procédure civile								
• Le conseiller du salarié								
• La durée du travail								
• Actualités jurisprudence								

Pour connaître la CFDT

ACCUEIL / BIENVENUE À LA CFDT **2 JOURS**

- *Publics* : Nouveaux adhérent(e)s, nouveaux militant(e)s.
- *Objectif* : Connaître et comprendre l'histoire et le fonctionnement de la CFDT, de la section à la Confédération.

En plus des dates proposées, retrouvez cette formation en page 17 sur les modalités de contractualisation

- *Lieux et dates* :

MEUSE	24 - 25 MARS 2011
MOSELLE	16 - 17 MAI 2011
MEURTHE&MOSELLE	22 - 23 SEPTEMBRE 2011
VOSGES	24 - 25 NOVEMBRE 2011

IDENTITÉ ET STRATÉGIE DE LA CFDT

**2 JOURS
1 JOUR
1/2 JOUR**

- *Publics* : Militant(e)s et futurs responsables.
- *Objectif* : Comprendre les évolutions de la CFDT, à travers ses valeurs, son histoire, ses positions. Connaître l'histoire particulière du syndicalisme en lorraine ; qu'entend par réformisme ? Quelles implications dans nos actions ?
- *Lieux et dates* : **en fonction de la contractualisation avec le syndicat. (voir page 17). Il peut y avoir un apport d'une 1/2 journée ou d'une journée, qui s'intègre dans une autre action.**

Premières formations pour exercer son mandat



RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

3 JOURS

- *Publics* : Nouveaux et futurs élu(e)s Délégués du Personnel, titulaires et suppléants.
- *Objectif* : Identifier les fonctions et missions du Délégué du personnel - Savoir utiliser les outils (Code du Travail) et exprimer une revendication. Intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.

- *Lieux et dates* :

VOSGES	16 - 18 MARS 2011
MOSELLE	28 - 30 MARS 2011
MEURTHE&MOSELLE	25 - 27 MAI 2011
MEUSE	27 - 29 JUIN 2011
MOSELLE	19 - 21 SEPTEMBRE 2011
MEURTHE&MOSELLE	08 - 10 NOVEMBRE 2011

RÔLE DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

3 JOURS

- *Publics* : Nouveaux Délégués syndicaux, futurs Délégués syndicaux
- *Objectif* : Identifier les missions et fonctions du Délégué syndical – Comprendre le mandat et le lien avec les structures CFDT – Utiliser les outils à disposition du DS. Intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.

MEURTHE&MOSELLE	19 - 21 JANVIER 2011
VOSGES	21 - 23 FEVRIER 2011
MEUSE	04 - 06 AVRIL 2011
MOSELLE	20 - 22 JUIN 2011

Premières formations pour exercer son mandat

L'ÉLU CFDT AU COMITÉ D'ENTREPRISE

3 JOURS

Voir aussi la formation économique de l' élu CE page 11

- **Publics :** Nouveaux et futurs élu(e)s au Comité d'Entreprise, titulaires et suppléants.
- **Objectif :** Identifier fonctions et missions de l' élu au Comité d'Entreprise – Repérer les moyens et le fonctionnement de l' instance – Distinguer les budgets – Définir des priorités revendicatives.
- **Lieux et dates :**

MEURTHE&MOSELLE	02 - 04 FEVRIER 2011
MOSELLE	23 - 25 MARS 2011
VOSGES	09 - 11 MAI 2011
MEUSE	05 - 07 OCTOBRE 2011
MOSELLE	28 - 30 NOVEMBRE 2011



L'ÉLU ET LE MANDATÉ CFDT AU CHS (F.P.E. ET F.P.T)

3 JOURS

- **Publics :** Nouveaux et futurs élu(e)s de ces instances.
- **Objectif :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHS et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition et connaître les différents partenaires - Identifier les risques et mettre en place une politique de prévention en lien avec la section.
- **Lieux et dates :**

MEURTHE & MOSELLE	05 - 07 OCTOBRE 2011
------------------------------	-----------------------------

L'ÉLU CFDT AU CHSCT

**5 JOURS
(en deux sessions)**

- **Publics :** Membres du CHSCT.
- **Objectifs :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition, connaître les différents partenaires et le réseau CFDT - Impulser une politique de prévention en lien avec la section, qui tient compte des risques identifiés.
- **Lieux et dates :**

MEUSE	11 - 13 AVRIL + 06 - 07 JUIN 2011
VOSGES	20 - 22 JUIN + 05 - 06 SEPTEMBRE 2011
MEURTHE&MOSELLE	07 - 09 SEPTEMBRE + 14 - 15 NOVEMBRE 2011
MOSELLE	03 - 04 OCTOBRE + 14 - 16 DECEMBRE 2011

- **Attention** à remplir les formulaires spécifiques pour une prise en charge employeur de cette formation. En cas de difficultés, contactez le secteur formation de la CFDT Lorraine.



Pour approfondir l'exercice du mandat

ANIMER LA SECTION SYNDICALE

2 x 2 JOURS

- *Publics*: D.S. et secrétaire de section, futurs DS et secrétaires de sections.
- *Objectif*: Savoir animer un collectif de militants. Savoir déléguer et organiser la délégation. Travailler les liens syndicat/section/mandatés. Faire le lien avec les axes des congrès. Travailler la notion de mandat. Savoir exercer ses missions dans les valeurs et le positionnement CFDT.
- *Lieux et dates* :

VOSGES	27 - 28 JANVIER + 24 - 25 MARS 2011
MEURTHE&MOSELLE	21 - 22 AVRIL + 16 - 17 juin 2011
MEUSE	15 - 16 SEPTEMBRE + 14 - 15 NOVEMBRE 2011

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE PRIVÉ

2 JOURS

- *Publics* : Militant(e)s et élu(e)s DS, DP, CE ayant suivi la formation liée au mandat.
- *Objectif* : Identifier les enjeux des élections en lien avec la loi sur la représentativité syndicale. Comment mettre en place une stratégie de campagne ? Quel calendrier ? Quels outils ?

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieux et dates* :

NANCY	07 - 08 FÉVRIER 2011
	03 - 04 OCTOBRE 2011

LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PRIVÉ

3 JOURS

- *Publics* : Militant(e)s et élus DS, DP, CE, ayant suivi la 1^{ère} formation liée au mandat.
- *Objectifs* : Connaître les dispositions qui s'imposent aux employeurs en terme de négociation (périodicité, thème, déroulement). Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord, intégrer les règles de la représentativité.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieux et dates* :

NANCY	04 - 06 AVRIL 2011
-------	--------------------

CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

2 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s Délégués du Personnel et au Comité d'Entreprise, Délégués syndicaux ayant suivi un stage la formation liée au mandat.
- *Objectif* : Comprendre et utiliser les sources du droit du travail, dont le code du Travail dans le cadre de son mandat. Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieux et dates* :

NANCY	26 - 27 JANVIER 2011 09 - 10 MAI 2011 05 - 06 DECEMBRE 2011
-------	---

LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PUBLIC

2 JOURS

- *Publics* : Secrétaires de sections, militant(e)s du secteur public.
- *Objectifs* : Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord, préciser le cadre de la négociation dans le public.
- *Lieux et dates* :

MOSELLE	07 - 08 NOVEMBRE 2011
---------	-----------------------

L'ÉPARGNE SALARIALE

2 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s DP et CE, Délégués syndicaux.
- *Objectif* : Identifier l'Épargne salariale : histoire et mise en place, les produits - Les acteurs sur l'Épargne salariale - Le rôle des élus.

- *Lieux et dates* :

MEURTHE&MOSELLE	12 - 13 MAI 2011
-----------------	------------------

POLITIQUE DE TRÉSORERIE

4 JOURS

- *Publics* : Trésoriers de syndicats ou de structures de la CFDT.
- *Objectif* : Clarifier et définir la fonction de trésorier de syndicat, membre de l'exécutif. Intégrer la charte financière et informatique. Traduire les orientations du syndicat dans un budget.

- *Lieux et dates* :

MOSELLE	10 - 13 MAI 2011
---------	------------------

Sécuriser les parcours professionnels

FORMATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉLU AU CE

5 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s au Comité d'entreprise ayant suivi le stage l'Élu au comité d'entreprise.
- *Objectif* : S'approprier les indicateurs économiques et financiers communiqués au CE. Comprendre le passé récent de l'entreprise pour anticiper ses perspectives et pour prévenir les risques sur l'emploi. Mener une action syndicale à partir de ces éléments.

Formation réalisée par SYNDEX (Cabinet d'expert-comptable, partenaire privilégié de la CFDT).

- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE	14 - 18 FEVRIER 2011
MOSELLE	10 - 14 OCTOBRE 2011

LUTTER FACE AU RISQUE DE RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE.

3 JOURS

- *Publics* : Militants d'entreprises du secteur privé, responsables de syndicats et de structures CFDT.
- *Objectif* : Connaître et surveiller les évolutions de l'entreprise. Connaître les outils à disposition du chef d'entreprise pour modifier les effectifs, construire des contre propositions. Savoir peser sur un P.S.E. Définir une stratégie syndicale en lien avec l'organisation et avec les salariés.
- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE	14 - 16 MARS 2011
MEURTHE & MOSELLE	16 - 18 NOVEMBRE 2011



LA GPEC (GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES).

3 JOURS

- *Publics* : Ensemble des militants susceptibles d'intervenir sur le dossier.
- *Objectif* : Connaître les outils de mise en place d'un dispositif GPEC dans l'entreprise, le cadre réglementaire, la stratégie syndicale. Connaître les modalités de négociation et le contenu d'un accord GPEC pour la CFDT. Faire le lien branche/territoire.
- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE	13 - 15 AVRIL 2011
-------------------	--------------------

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (VAE, DIF, BILAN DE COMPÉTENCES) OUTIL DE SÉCURISATION DES PARCOURS

3 JOURS

- *Publics* : Militant(e)s et élu(e)s de tout secteur souhaitant s'impliquer dans l'élaboration et le suivi des politiques de formation continue
- *Objectif* : Connaître les différents dispositifs d'accès à la formation continue. Intégrer l'axe formation aux priorités syndicales.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT

- *Lieu et dates* :

NANCY	08 - 10 JUIN 2011
-------	-------------------

LES FORMATIONS THÉMATIQUES

Communiquer, animer

EXPRESSION ORALE

3 JOURS

- *Publics* : Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication orale.
- *Objectifs* : Savoir écouter - Maîtriser son expression orale - Savoir argumenter, convaincre.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- Lieu et dates :

NANCY	20 - 22 JUIN 2011
METZ	14 - 16 SEPTEMBRE 2011

EXPRESSION ÉCRITE

3 JOURS

- *Publics* : Représentant(e)s du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication écrite.
- *Objectifs* : Savoir argumenter, convaincre à l'écrit - Techniques de l'écrit - Les différents supports écrits : tract, prise de note, P.V, compte rendu, le journal...

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- Lieu et dates :

NANCY	12 - 14 DÉCEMBRE 2011
-------	-----------------------

ANIMATEUR DE FORMATION

3 JOURS

- *Publics* : Militant(e)s souhaitant s'investir dans l'animation des formations syndicales, et prendre des responsabilités dans le réseau du Secteur Formation.
- *Conditions de recrutement* : Les responsables des Syndicats, en lien avec les Responsables Formation des Syndicats et de l'Interprofessionnel sont invités à vérifier les attentes des stagiaires.
- *Objectifs* : Identifier les fonctions de l'animateur et du formateur - Comprendre et maîtriser la communication dans un groupe - Acquérir les pratiques de l'évaluation.
- Lieu et dates :

INTERNAT GERARDMER CHALET DU BOUT DU LAC	13 - 15 AVRIL 2011
---	--------------------



Les formations techniques

INFORMATIQUE NIVEAU 1

3 JOURS

- *Publics* : Militants CFDT voulant une connaissance informatique de base.
- *Objectifs* : Connaître les outils de base d'un ordinateur (rédaction-gestion) - Savoir utiliser internet (comment chercher des informations sur le site CFDT ?) - utiliser une boîte mail (savoir envoyer une information via mail en groupe)
- Lieux et dates :

MOSELLE	21 - 13 NOVEMBRE 2011
MEUSE	21 - 23 MARS 2011

INFORMATIQUE NIVEAU 2

3 JOURS

- *Publics* : Militants CFDT, voulant approfondir leurs connaissances informatiques.
- *Objectifs* : Savoir utiliser Word pour des tracts, affiches, courriers, savoir utiliser un tableau excel pour un suivi d'activité, savoir faire une présentation sous powerpoint.
- *Lieux et dates* :

MOSELLE	20 - 22 AVRIL 2011
---------	--------------------

UTILISATION DE GESSY 1

4 JOURS

- *Publics* : Utilisateurs de Gessy, Trésoriers des Syndicats et des structures CFDT.
- *Objectifs* : Connaître Gessy et savoir l'utiliser.
- *Lieux et dates* :

METZ	09 - 08 AVRIL 2011
------	--------------------



FORMATIONS 2011
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

Sur la santé et les conditions de travail

ARBRE DE FAITS ARBRE DES CAUSES

3 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DS, CHS, collectifs de sections syndicales.
- *Objectifs* : Savoir maîtriser l'outil de lecture « arbre des causes ». Distinguer les faits et les causes, leurs logiques - Mettre en place l'enquête après l'accident ou AT-MP - Elaborer un plan d'action et de prévention, en lien avec la section.
- *Lieu et dates* :

NANCY

27 - 29 JUIN 2011

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

3 JOURS

- *Publics* : Tout militant intervenant sur ces questions, Responsables Prévention & Conditions de travail.
- *Objectifs* : Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention des RPS ?
- *Lieux et dates* :

MOSELLE

17 - 19 OCTOBRE 2011

MEURTHE & MOSELLE

21 - 23 FÉVRIER 2011

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

3 JOURS

- *Publics* : Tout militant intervenant sur ces questions, Responsables Prévention & Conditions de travail.
- *Objectifs* : Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Que dit la loi ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention.
- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE

28 - 30 MARS 2011

LE DOCUMENT UNIQUE

3 JOURS

- *Publics* : Elu (e)s et mandaté(e)s au CHSCT, collectifs de sections syndicales
- *Objectifs* : Connaître les obligations de l'employeur pour la mise en oeuvre du D.U, pouvoir intervenir sur sa construction, savoir travailler avec le CHSCT et s'appuyer sur ce document pour initier une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.
- *Lieux et dates* :

MOSELLE

02 - 04 FÉVRIER 2011

VOSGES

28 - 30 NOVEMBRE 2011

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

3 JOURS

- *Publics* : Elu (e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DS, collectifs de sections syndicales
- *Objectifs* : Connaître ce que sont les RPS (stress, violence, harcèlement...) Savoir repérer ce qui les signale. Identifier les acteurs de l'entreprise concernés par la prise en charge des RPS, dont le médecin du travail et le CHSCT. Connaître le réseau d'appui CFDT en la matière. S'initier aux règles de construction d'un accord de prévention des RPS.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE

14 - 16 JUIN 2011

MOSELLE

07 - 09 DÉCEMBRE 2011

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET ACTIONS DE PRÉVENTION

2 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s DS, DP, CE et CHSCT.
- *Objectifs* : Connaître les statuts, rôles et missions du médecin du travail, sa place dans le service de santé au travail, quels liens à trouver avec notre projet d'action en faveur des conditions de travail.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieux et dates* :

MEURTHE & MOSELLE

09 - 10 MAI 2011

Sur la santé et les conditions de travail



LA RUPTURE DU LIEN CONTRACTUEL POUR INAPTITUDE

3 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s DS, DP, CE, CHSCT et élus prud'hommes
- *Objectifs* : Savoir qui constate les inaptitudes, quels sont les recours possibles et à quel moment, connaître les procédures de rupture du contrat de travail, pour inaptitude. Savoir sur qui s'appuyer pour agir.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- *Lieux et dates* :

NANCY	27 - 29 JUIN 2011
METZ	07 - 09 NOVEMBRE 2011

PRÉVENTION ET RÉPARATION DES RISQUES ET ATMP

3 JOURS

- *Publics* : Elu(e)s DS, DP, CE et CHSCT. Militants publics et privés en charge du dossier
- *Objectifs* : Connaître les principes et les mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels, savoir utiliser le document unique, appréhender le principe général de la réparation, connaître le système des majorations/minorations des taux ATMP aux entreprises, savoir repérer les acteurs du réseau CFDT en la matière.
- *Lieux et dates* :

MOSELLE	26 - 28 SEPTEMBRE 2011
----------------	-------------------------------

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

3 JOURS

- *Publics* : Militants privés en charge du dossier. Elu(e)s DS, DP, CE, CHSCT et élus prud'hommes.
- *Objectifs* : Connaître la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles - Connaître les procédures de recours.
- *Lieux et dates* :

MEURTHE & MOSELLE	16 - 18 NOVEMBRE 2011
------------------------------	------------------------------

Cette formation bénéficie du soutien financier de l'  agefiph

LE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DANS L'ENTREPRISE

3 JOURS

- *Publics* : Tout militant du secteur privé.
- *Objectifs* : Connaître l'ensemble des dispositions qui permettent l'accès ou le maintien dans l'emploi d'un travailleur victime d'un handicap, la loi du 11 02 05, le rôle des représentants du personnel en la matière, les aides de l'Agefiph...
- *Lieux et dates* :

MOSELLE	14 - 16 MARS 2011
MEUSE	18 - 20 AVRIL 2011
MEURTHE & MOSELLE	16 - 18 MAI 2011
VOSGES	17 - 19 OCTOBRE 2011

Cette formation bénéficie du soutien financier de l'  agefiph

NÉGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3 JOURS

- *Publics* : Tout militant du secteur privé
- *Objectifs* : Connaître les modalités de constitution d'un accord d'entreprise sur la question du handicap, connaître les aides allouées par l'Agefiph dans le cadre d'une convention d'entreprise, savoir adapter et appliquer un accord national à la situation de l'entreprise.
- *Lieux et dates* :

MOSELLE	25 - 27 MAI 2011
MEURTHE & MOSELLE	10 - 12 OCTOBRE 2011



FORMATIONS 2011
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

Les formations "agir dans..."

Les formations «agir dans» sont des formations/actions. Cela veut dire qu'un collectif choisi de s'interroger sur son propre fonctionnement pour avancer sur un sujet donné. Ce n'est donc jamais une personne seule qui s'inscrit mais un groupe. Quel que soit le thème, le déroulé comprendra toujours des temps de formation, des retours sur le terrain pour des mises en pratique, des moments d'évaluation, en lien avec le syndicat d'appartenance.



AGIR DANS LE SYNDICAT

- *Publics* : Un exécutif de syndicat.
- *Recrutement* : Convention entre le Syndicat, sa Fédération, et la CFDT Lorraine.
- *Objectif* : Identifier les missions et fonctions du Syndicat – Repérer la place du syndicat dans le fonctionnement de la CFDT - Identifier les responsabilités au sein de l'exécutif à partir du diagnostic partagé - Bâter un plan de travail en cohérence avec nos priorités, nos moyens, nos valeurs. Y intégrer la question du développement et du renouvellement générationnel. Evaluer la formation.

Dates et lieu à la demande

AGIR DANS LE SYNDICAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

AU MINIMUM : 2 JOURS+1 JOUR / BILAN À T+6
POSSIBILITÉ DE RAJOUTER 1 OU 2 JOURS EN FONCTION DES
DEMANDES DE THÈMES À TRAVAILLER (LE SYNDICALISME DE
PROXIMITÉ, LA FIDÉLISATION, ...)

- *Publics* : Collectif de syndicats qui veut mettre en place ou améliorer sa politique de développement.
- *Objectif* : Identifier ce que recouvre une politique de développement. Être au clair sur le rôle de chacun pour une démarche globale associant les différentes structures. Savoir organiser des pratiques collectives porteuses de développement en lien avec l'action revendicative.

Dates et lieu à la demande



FORMATIONS 2011
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

AGIR DANS LA SECTION

2 X 2 JOURS

- *Publics* : Collectifs de Sections, qui veulent améliorer le fonctionnement du collectif, et consolider la Section.
- *Recrutement* : Pour être mise en œuvre, la formation agir dans la **section syndicale** implique l'accord de la section et de son représentant, ainsi que l'accord et l'engagement du syndicat.
- *Objectif* : Repérer la section dans le fonctionnement CFDT et le lien section/syndicat. Etablir le diagnostic du fonctionnement de la section - Elaborer collectivement des revendications et des priorités - Etablir et réaliser un plan de travail - Evaluer la formation.
- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE

12 - 13 SEPTEMBRE +
03 - 04 NOVEMBRE 2011

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT EN SECTION

2 X 2 JOURS

- *Publics* : Collectif de sections qui veulent mettre en place ou améliorer leur politique de développement.
- *Objectif* : savoir organiser des pratiques collectives porteuses de développement en lien avec l'action revendicative. Savoir aller à la rencontre des salariés et développer un syndicalisme de proximité. Organiser la proposition d'adhésion et la fidélisation.
- *Lieu et dates* :

NANCY

10 - 11 FEVRIER +
13 - 14 SEPTEMBRE 2011

LES FORMATIONS THÉMATIQUES

Les formations "agir dans..."

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ETHNICO-RACIALES AU TRAVAIL

2 X 2 JOURS

- **Publics** : Collectif de sections syndicales de tout secteur à raison d'au moins deux militant(e)s
- **Recrutement** : Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou le Secrétaire de section et le Secrétaire du Syndicat.
- **Objectif** : Identifier et comprendre le processus de la discrimination à partir des représentations, de l'histoire et des enjeux sociétaux - Elaborer un projet d'action syndical pour agir sur le lieu de travail - Evaluer la démarche
- **Lieu et dates** :

MOSELLE

1^{ère} partie - 23 - 24 MAI 2011

2^{ème} partie - 03 - 04 OCTOBRE 2011

AGIR POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2 X 2 JOURS

- **Publics** : collectifs de Sections syndicales de tout secteur, à raison d'au moins deux militant(e)s (présence souhaitée d'au moins un militant du CHSCT)
- **Objectifs** : Poser un diagnostic conditions de travail dans l'entreprise - Savoir identifier des priorités - Connaître le réseau d'appui de la CFDT et les outils à notre disposition pour au final construire un projet d'action syndicale de changement sur le champ des conditions de travail.
- **Lieu et dates** :

MOSELLE

20 - 21 OCTOBRE +
05 - 06 DÉCEMBRE 2011

TOUTES LES FORMATIONS

Les formations Juridiques

LE CONSEILLER DU SALARIÉ

1 JOUR

- **Public** : Conseiller du salarié
- **Objectifs** : Maîtriser les textes applicables au rôle et mission du conseiller du salarié. Connaître les règles essentielles pour assurer sa mission et échanger sur ses pratiques avec les autres conseillers du salarié CFDT.
- **Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.**
- **Lieu et dates** :

MEURTHE & MOSELLE 07 MARS 2011

ACTUALITÉ JURISPRUDENCE

1 JOUR

- **Public** : CPH, CS, défenseurs, commission juridique
- **Objectifs** : Connaître l'interprétation de la jurisprudence en vigueur en 2011 sur les différents thèmes importants intéressant le droit social.

Lieu et date : à définir



Liberté, Egalité, Mixité des Emplois

AGIR ET NÉGOCIER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES

3 JOURS

- **Publics** : Elu(e)s des instances représentatives du personnel (tous secteurs), avec au moins 3 personnes présentes, par section syndicale.
- **Recrutement** : Accord entre le Secteur Formation, les Sections représentées et leurs Syndicats.
- **Objectif** : Comprendre les situations d'inégalité au travail – S'approprier les documents nécessaires et les bases législatives – Définir des revendications et construire un plan d'action – Agir et évaluer.

Dates et lieu à la demande



Les formations Juridiques

REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

3 JOURS

- *Public* : CPH, CS, Défenseurs, Responsable juridique de syndicats.
- *Objectifs* : Maîtriser les textes applicables et leurs conséquences. Avec la participation du CGEA, maîtriser les différentes phases de l'entreprise en difficulté et ses conséquences dans le procès prud'hommes en terme de limites de garantie et pour les salariés.
- *Lieu et date* :

MEURTHE & MOSELLE 23 - 25 FEVRIER 2011

LA PROCÉDURE CIVILE

2 JOURS

- *Public* : militants, défenseurs ou futur défenseur, responsable juridique de syndicats
- *Objectifs* : Connaître les textes de procédures applicables aux litiges prud'homaux. Au travers du code du travail et du code de procédure civile, maîtriser l'essentiel des règles applicables à l'instance prud'homale.
- *Lieu et dates* :

MEURTHE & MOSELLE 28 - 29 JUIN 2011

REDACTION NIVEAU 2

2 JOURS

- *Public* : CPH, CS, défenseurs, responsables juridique de syndicats.
- *Objectifs* : Savoir mettre en forme un jugement. Acquérir la maîtrise de la rédaction du jugement prud'homal dans ses différentes phases pour mieux assurer son mandat de conseiller prud'hommes.
- *Lieu et date* :

MOSELLE 26 - 27 MAI 2011

LA DURÉE DU TRAVAIL

2 JOURS

- *Public* : CPH, CS, Défenseurs, Responsable juridique de syndicats
- *Objectifs* : Faire le point de la durée du travail dans le privé : comment s'y retrouver sur les 35 h...ou plus. Après l'évolution des lois, connaître les incidences de la RTT sur le paiement des heures supplémentaires pour les salariés à temps plein ou partiel.
- *Lieu et dates* :

MOSELLE 29 - 30 SEPTEMBRE 2011

➤ Les informations complémentaires, thèmes, dates et lieux, seront donnés en cours d'année au réseau juridique CFDT.

- Trois formations sur la SANTÉ AU TRAVAIL sont ouvertes au juridique (voir page 14)
- prévention et réparation des risques et des ATMP
 - les maladies professionnelles
 - la rupture du lien contractuel pour inaptitude

Et tout ce qui n'est pas dans ce plan de formation... peut être fait hors plan !

L'équipe Formation essaiera de répondre à toute demande de syndicats, pour les équipes du secteur privé mais aussi des trois fonctions publiques.

Certaines formations comme «Bienvenue à la CFDT» peuvent être co-préparées par le secteur formation et le syndicat demandeur. Certains modules peuvent s'intégrer dans une autre formation. C'est notamment le cas des modules «développement» ou «histoire et identité».

Dans ce cas là, on contractualise. C'est-à-dire on discute, on échange et on décide du fond et de la forme : quelle est la demande précise et dans quel cadre elle s'inscrit, quelle organisation, quelles participations, quels modes de financements conjoints possibles.

Bref, on fait vivre au quotidien une certaine idée de ce qu'est la CFDT. Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs pour la formation syndicale page 29.

Prévadiès, partenaire de la CFDT Lorraine

Prévadiès, mutuelle interprofessionnelle adhérente à la Mutualité Française, partage les mêmes valeurs de solidarité et de justice, ainsi que le même objectif de défense de notre système de protection sociale que la CFDT. Fortes de ces points communs, Prévadiès et la CFDT Lorraine ont convenu d'un partenariat afin de favoriser le dialogue social, valoriser et renforcer la compétence des représentants du personnel (délégués syndicaux, élus CE et DP).

Dans le cadre de cet accord, Prévadiès est à votre disposition pour vous aider à optimiser les dispositifs de **complémentaire santé, de prévoyance et de retraite, dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise.**

En effet, les délégués sont au cœur du processus de décision de l'entreprise ou de la branche :

- pour négocier avec la direction de l'entreprise ou les représentants des employeurs,
- pour signer les accords,
- pour suivre les régimes complémentaires dans le cadre des commissions paritaires.

Dans un contexte législatif complexe et sans cesse en évolution, en lien avec la CFDT, votre mutuelle est à votre disposition.

► Des réunions d'information/formation sur la protection sociale complémentaire

- « Négociations conventionnelles de la prévoyance en entreprise »,
- « Impact des fusions-restructurations sur les statuts sociaux et les engagements contractuels »,
- et autres sujets en lien avec la protection sociale complémentaire, sur demande.

► Une information régulière sur la protection sociale

- Prévadiès Vous Informe, lettre d'information aux entreprises (3 numéros par an),
- Mémento social et guide de la protection sociale.

► Des outils de prévention santé

- Articles préventions santé pour parutions syndicales,
- Actions de prévention santé,
- Accès site internet www.essentielsante.net

► Participation aux AG, congrès, bureaux

- Intervention aux réunions,
- Stand avec animation sur la prévention santé.

► Un interlocuteur dédié

Spécialiste de la protection sociale collective, il connaît les besoins et les attentes des partenaires sociaux. **Totalement dédié** à cette démarche d'accompagnement, il est disponible pour répondre à vos questions et pour intervenir dans votre entreprise.

Votre contact : Patrick Haffner • Tél. : 06 87 14 13 16 • E-mail : patrick.haffner@prevadies.fr

Prévadiès est un acteur majeur de la protection sociale, et notamment collective :

- 1^{re} mutuelle interprofessionnelle de France,
- 1 807 000 personnes protégées,
- 10 500 entreprises adhérentes.

Prévadiès fait partie d'Harmonie Mutuelles, 1^{er} groupe de mutuelles interprofessionnelles en France regroupant plus de 3 861 000 personnes protégées et 30 770 entreprises.

Quelles sont les particularités d'une mutuelle comme Prévadiès ?

Organisme à but non lucratif, la mutuelle fonctionne dans le respect des principes fondateurs du mouvement mutualiste :

Liberté Société de personnes et non de capitaux, elle refuse de faire de la santé un commerce.

Solidarité Égalité devant les risques et solidarité entre les adhérents, afin de permettre à un maximum de personnes d'accéder à des soins de qualité.

Responsabilité Solidité financière pour garantir ses engagements.

Démocratie Élection de représentants par les adhérents pour participer à la gestion de la mutuelle.

Proximité Maintien de l'accueil de proximité et de la démocratie participative à travers la représentation locale des élus, les réunions de correspondants et les commissions d'aides sociales départementales.

www.prevadies.fr

 **Prévadiès**
Harmonie Mutuelles
PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES



LA MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

LES DÉLAIS À RESPECTER POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION

INSCRIPTION PAPIER			INSCRIPTION INTERNET		
SECTEUR FORMATION	SYNDICAT	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	SYNDICAT	SECTEUR FORMATION
	Envoi du bulletin d'inscription à votre syndicat		60		Réception de votre bulletin en ligne, transfert à votre syndicat pour validation
	Le syndicat valide l'inscription et la renvoie au secteur formation au plus tard 45 jours avant		50	Le syndicat retourne le mail pour validation	Envoi confirmation au mail que vous avez donné
			40		
		Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)	30		Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)
			20		Envoi de votre convocation avec programme, plan et liste des participants (pour co-voiturage)
			10		
			formation		

Pourquoi autant de rigueur dans les délais posés ?
 Tout simplement pour permettre à chacun-e de déposer dans les délais une demande de congé de formation auprès de son employeur. Parce qu'une demande déposée puis retirée tardivement -pour cause d'annulation de formation par exemple- peut signifier un droit consommé malgré tout !

Il faut vous inscrire auprès de la CFDT. (voir les coordonnées p.29)

Attention, pour éviter les annulations ou les refus par manque de place, le mieux est que votre syndicat valide l'inscription et la renvoie au secrétariat du secteur formation au **plus tard 45 jours avant le début du stage.**

Veillez à bien utiliser les bulletins d'inscriptions 2011 ainsi que les modèles de demandes de congés 2011 fournis en fin de fascicule et sur internet.

Démarches auprès de l'employeur

Il vous faut déposer à votre employeur, une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (voir pages 21).

Cette demande est à adresser au minimum 30 jours à l'avance. Pensez à vous assurer que votre demande a bien été reçue. Le mieux est de demander un récépissé qui atteste de la demande.

Ce congé formation est un droit.

L'employeur ne peut le refuser, après avis du Comité d'Entreprise, que s'il juge que votre absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et doit vous être notifié dans les huit jours. En cas de litige, le salarié du secteur privé peut saisir le conseil de prud'hommes statuant en référé. Mais avant cela, n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat ou au secteur formation syndicale.

MODALITÉS PRATIQUES

FRAIS DE REPAS

Les repas sont pris en charge.

Une participation de 3 € est demandée à chaque stagiaire.
(Règlement à effectuer en début de formation auprès de l'animateur - ou déductible des frais de déplacement)



DÉPLACEMENTS : DU DOMICILE AU LIEU DE FORMATION

Remboursement des frais kilométrique dont le tarif est déterminé par le Bureau Régional.

Le covoiturage est fortement encouragé.

Tarifs de remboursement année 2011 :

- 1 personne : 0.25 € / km
- 2 personnes : 0.30 € / km
- 3 personnes : 0.35 € / km
- 4 personnes : 0.40 € / km



▶ Attention ! Si vous ne l'avez pas encore fait pensez à amener un RIB quand vous venez en formation cela nous permettra de vous rembourser plus rapidement vos frais.

HÉBERGEMENT :

Prise en charge aux conditions suivantes :

- Eloignement de + 100 kms
- Remboursement 50 € maximum par nuitée avec petit déjeuner.
- Repas du soir : remboursement 12 €.

(Justificatifs originaux impératifs)

La recherche d'un hébergement incombe au stagiaire.



PERTE DE SALAIRES :

La réglementation impose une prise en charge de l'employeur à partir de 10 salariés.

Vérifiez l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective, interrogez votre Délégué Syndical et votre syndicat.

La CFDT Lorraine prévoit une prise en charge des pertes de salaire s'il n'y a aucune autre possibilité.

Dans le cas d'une perte de salaire il faut faire remplir par votre employeur le certificat de perte de salaire que vous trouvez en page 21.



PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

Pour tout stagiaire dépendant d'un comité d'entreprise, une facture correspondant aux frais pédagogiques sera établie selon les indications fournies par le stagiaire.

Il ne s'agit pas de gagner de l'argent ! Il s'agit d'en perdre un peu moins...

Les sommes perçues permettent de financer une partie de la prise en charge des pertes de salaire, frais de déplacement, de restauration, d'hébergement.

En effet, la formation syndicale a un coût pour l'URI, et c'est normal. Développer la formation et gagner en efficacité est un objectif de la CFDT Lorraine.

Cela n'est possible que si nous mettons en oeuvre le principe de mutualisation, permettant l'accès à la formation à tous.



Rappel : Selon l'article L.3142-7 du Code du travail : « *Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés* »

Art. L.3142-8 du Code du Travail « *Le ou les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale donnent lieu à une rémunération par les employeurs, dans les entreprises de dix salariés et plus, dans des conditions prévues par voie réglementaire.*

Cette rémunération est versée à la fin du mois au cours duquel la session a eu lieu »

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables, l'article R. 3142-1 du Code du travail prévoit le financement suivant à la charge de l'employeur : « *Dans les entreprises de dix salariés et plus, l'employeur rémunère les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours. Ce montant est entendu au sens du 1 de l'article 231 du code général des impôts relatif à la taxe sur les salaires. Les dépenses correspondantes des entreprises sont déductibles, dans la limite fixée au premier alinéa, du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.* »

Ce certificat est donc strictement réservé aux seules autres hypothèses.

CERTIFICAT DE PERTE DE SALAIRE

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM) _____

(Fonction – Entreprise) : _____

Certifie que M _____

Subira une perte de salaire nette d'un montant de : _____
(en chiffres)

_____ (en toutes lettres)

Pour la période du _____ au _____

J'atteste que l'entreprise est dans l'une des situations suivantes :

(*) cocher la ou les cases correspondantes

Entreprise non tenue par des dispositions conventionnelles spécifiques ou ayant respecté ces dernières (*)

Entreprise de 1 à 9 salariés non soumises à l'article R.3142-1 du Code du travail (*)

Entreprise de 10 salariés et plus, soumise à l'article R.3142-1 du Code du travail (*)

• La perte de salaire ci-dessus tient compte de ce financement OUI NON (*)

• L'entreprise a épuisé le 0.08 pour mille du montant des salaires OUI NON (*)

Fait à _____ le _____

Cachet et signature de l'employeur

Art. 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives doivent être informées :

Du caractère obligatoire ou facultatif de réponse,

Des conséquences à leur égard d'un défaut de réponse,

Des personnes physiques ou morales destinataires des informations,

De l'existence d'un droit d'accès et de rectification.

Lorsque de telles informations sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention de ces prescriptions.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la collecte des informations nécessaires à la constatation des infractions.





à envoyer à votre syndicat ex : commerces, métaux

Bulletin d'Inscription 2011 Secteur PRIVÉ

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville :
 N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
(ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour covotage)
 Portable/...../.....
 Adresse e-mail :@.....
 Date de naissance : / / 19.....

NOM DE LA FORMATION : _____

Qui se déroulera à : du au 2011

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
 Adresse de l'Entreprise :
 N° Tél. :/...../...../.....
 -de 50 salariés -de 300 salariés +300 salariés

Votre syndicat (ex : Métaux, Santé-Sociaux) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent)
 Vos mandats CE DP CHSCT DS
 Secrétaire Trésorier Titulaire Délégation unique
 Autres (à préciser) :

Signature du demandeur

A 2011
le 2011

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 3,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

À remplir par le syndicat si financement :

Les frais pédagogiques (50€/jour/stagiaire) seront pris en charge par le : Le Syndicat Le Comité d'Entreprise

cachet du syndicat obligatoire



à envoyer à votre syndicat ex : interco, santé

Bulletin d'Inscription 2011 Secteur PUBLIC

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville :
 N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
(ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour covotage)
 Portable/...../.....
 Adresse e-mail :@.....
 Date de naissance : / / 19.....

NOM DE LA FORMATION : _____

Qui se déroulera à : du au 2011

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
 Adresse de l'Entreprise :
 N° Tél. :/...../...../.....
 -de 50 salariés -de 300 salariés +300 salariés

Votre syndicat (ex : Interco, Santé Sociaux etc) :

N° SCPVC (sur votre carte adhérent)
 Vos mandats CAP CTP CHS Secrétaire de section
 CTE Titulaire
 Autres (à préciser) :

Signature du demandeur

A 2011
le 2011

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 3,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

À remplir par le syndicat si financement :

Les frais pédagogiques (50€/jour/stagiaire) seront pris en charge par le : Le Syndicat

cachet du syndicat obligatoire



à envoyer à votre syndicat ex : commerce, métaux...

Bulletin d'Inscription 2011 CHS CT

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville :
 N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
 Portable/...../..... (ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour covoiturage)
 Adresse email :@.....
 Date de naissance : / 19

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera à : du au 2011

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
 Adresse de l'Entreprise :
 N° Tél. :/...../..... □ -de 50 salariés □ -de 300 salariés □ +300 salariés
 Secteur PRIVE □ Secteur PUBLIC □

Votre syndicat

(ex.: Métaux, Santé Sociaux etc) :
 N° SCPVC (sur votre carte adhérent) :
 Vos mandats CE DP Trésorier Secrétaire Titulaire Délégation Unique DS
 CHSCT Avez-vous bénéficié d'une formation CHSCT depuis 4 ans OUI NON
 Si fonction Publique hospitalière : Titulaire OUI NON
 Autres (à préciser) :

A Signature du demandeur
le 2011

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 3,00€ par jour vous sera demandée lors de la formation

cachet du syndicat obligatoire



à envoyer à votre syndicat ex : commerces, métaux



Bulletin d'Inscription 2011

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)



Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville :
 N° Tél. Personnel :/...../..... Professionnel :/...../.....
 Portable/...../..... (ces n° seront communiqués sur une liste aux stagiaires effectuant la même formation pour covoiturage)
 Adresse email :@.....
 Date de naissance : / 19

NOM DE LA FORMATION :

Qui se déroulera à : du au 2011

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom
 Adresse de l'Entreprise :
 N° Tél. :/...../..... □ -de 50 salariés □ -de 300 salariés □ +300 salariés

Votre syndicat

(ex.: Métaux, Santé Sociaux) :
 N° SCPVC (sur votre carte adhérent) :
 Vos mandats CE DP CHSCT DS
 Secrétaire Trésorier Titulaire Délégation unique
 Autres (à préciser) :

A Signature du demandeur
le 2011

cachet du syndicat obligatoire



à renvoyer au :
Secteur formation de la CFDT Lorraine
5 bis Place Saint Rémy
54300 LUNEVILLE

Bulletin d'Inscription 2011
Formation PRUD'HOMMES

(A remplir lisiblement, impérativement et en totalité)

Mme Mlle M . Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
N° Tél. Personnel : / / / / / / / / /
Professionnel : / / / / / / / / /
Adresse e-mail :@.....
Sexe : Masculin Féminin Date de naissance : 19

Nom et Adresse de l'Entreprise :
N° Tél. : / / / / / / / / /
(à indiquer impérativement)

NOM DE LA FORMATION du au 2011
Qui se déroulera à : du au 2011
Fonction : Conseiller Prud'hommes* Conseil Section
 Défenseur Conseiller du salarié
Autres responsabilités(s) syndicales(s) (ex. Elu CE, Délégué(e) Syndicale...) :

N'oubliez pas de joindre le chèque de participation aux frais de repas (3,00 Euros par repas).
A
le 2011
Cachet du Syndicat

[*] cocher la ou les cases correspondantes



2011

à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Congé de formation
des CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Je soussigné(e)
Je vous informe qu'en vertu des articles L.1442-2 du code du travail, je
participerai à une session de formation de jours
à compter du au 2011

Cette session est organisée par l'Institut Confédéral d'Etude et de
Formation Syndicale de la CFDT qui est un organisme agréé par
Arrêté Ministériel;
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes
sentiments distingués.

Signature

2011



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Demande de congé de formation ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (Fonction publique)

Je soussigné(e)

sollicite une mise en congé du au 2011

pour suivre la formation :

organisée à

par l'Institut Confédéral d'Étude et de Formation Syndicale de la CFDT, conformément aux décrets n° 84-474 du 15 juin 1984, n° 85-552 du 22 mai 1985 (modifié par l'article 3 du décret n° 94-1914 du 4 mars 1994) et n° 88-676 du 6 mai 1988 accordant aux travailleurs le droit à des congés de formation économique, sociale et syndicale.

Organisme agréé par Arrêté Ministériel

A....., le.....

Signature

2011



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (Droit privé)

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.3142-7 ; L.3142-8 ; L.3142-9 ; L.3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du..... au 2011

(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par l'Institut Confédéral d'Étude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

Signature

2011



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION CHSCT

(Droit privé)

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.4614-4 ; L.4614-15 et L.4523-10 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

Ce stage organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, organisme agréé par Arrêté Ministériel, aura lieu :

du **au** **2011**
(préciser les dates de début et de fin de stage)

Le montant des frais pécuniaires s'élève à **318.96 € par jour et par personne** (conformément à l'article R.4614-34. Six fois le SMC horaire auquel s'ajoute :

- les frais de déplacement sur la base du tarif de seconde classe SNCF, applicable au trajet le plus direct entre l'établissement et le lieu de la formation,
- les frais de séjour sur la base de l'indemnité de mission versée aux agents de l'Etat pour les déplacements temporaires, soit 15,25 € par repas et 83,86 € par nuitée à Paris et en Province, 68,61 € par nuitée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

2011



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ECONOMIQUE

ÉLU AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Je soussigné(e)

Conformément aux articles L.2325-44 et R.2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du **au** **2011**
(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Arrêté Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

A..... Le

Signature

Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,
le contrat Solidarité vie syndicale répond
à un véritable besoin d'assurance
des adhérents et militants.



Les grandes lignes du contrat*

*Pour vos dommages corporels suite à un
accident au cours de la vie syndicale*

• En cas de décès :

Que l'événement soit pris ou non en accident de travail, versement d'un capital de Premier Secours de 2 fois le PMSS**. S'il ne s'agit pas d'un accident de travail, versement d'une indemnité égale à 10 fois le PMSS** et d'une rente éducation pour chaque enfant poursuivant des études.

• En cas d'incapacité permanente :

Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 16 fois le PMSS**.

• Rente d'invalidité :

Versement d'une rente en complément de la pension d'invalidité de la Sécurité sociale.

• Frais médicaux :

Remboursement à concurrence de 1/2 PMSS** en complément des prestations des régimes de protection sociale ou de tout autre contrat de prévoyance.

• Perte de salaires ou revenus :

90 % de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 36 mois.

Sans oublier l'assistance aux militants :

Prise en charge en assistance- rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

La CFDT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démunie, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."

Vous souhaitez en savoir plus ? partenariat@macif.fr

*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1^{er} janvier 2007

**Plafond Mensuel de la Sécurité sociale.

Les instituts du Travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail. Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des membres des organisations syndicales, des organismes du secteur de l'économie sociale et des associations (Décret n° 89-266 du 25 avril 1989, relatif aux Instituts du travail)



A NANCY, l'institut du travail propose deux formations pouvant déboucher sur un diplôme d'université. Elles ne remplacent pas les formations syndicales mais peuvent constituer un élément de validation des compétences acquises par les militants.

LE DES, DIPLÔME D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit d'un diplôme d'université axé sur les sciences sociales du travail. Il comporte

- Des enseignements obligatoires constituant un tronc commun de matières fondamentales
- Des options et des enseignements complémentaires.

L'inscription est précédée d'un entretien avec un enseignant de l'IRT afin de définir le meilleur parcours de formation compte tenu des objectifs de l'auditeur. Aucune condition de diplôme n'est requise. Le D.E.S. est ouvert aux non bacheliers.

Sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, le DES est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 20 points, dont obligatoirement les 13 points du tronc commun. 1 point correspondant à 12 heures de formation, l'auditeur doit donc suivre l'équivalent d'au moins 240 heures de formation.

LE DSES, DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit également d'un diplôme qui, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 40 points. Ce diplôme comporte une initiation à la recherche finalisée par la rédaction d'un mémoire, qui correspond à 10 points.

Les cours obligatoires : introduction au droit, droit du travail, notion générale de protection sociale, droit de la formation professionnelle.

Les cours optionnels : protection sociale, droit des associations, option représentant du personnel, économie générale du travail, droit social européen, psychosociologie de travail, histoire des relations sociales, droit de la fonction publique, expression écrite.

Chacun des modules peut être suivi au titre du droit individuel à la formation (DIF).

Une passerelle est possible avec la licence professionnelle collaborateur de droit social.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ DIRECTEMENT :

CONTACT IRT

138 avenue de la Libération - BP 43409 - 54015 NANCY cedex
Standard : 03 54 50 47 00 des-irt@univ-nancy2.fr
<http://www.univ-nancy2.fr/presentation/campus/irt.html>

VOS CONTACTS FORMATION



SECTEUR FORMATION

5 bis place Saint-Rémy - 54300 LUNEVILLE

☎ 03 83 73 56 01

☎ 03 59 62 02 34

e-mail : formation@cfdt54.fr

Site : www.cfdtlorraineformation.net Nom utilisateur et mot sur le cfdt.net)

RESPONSABLE RÉGIONAL

Dominique TOUSSAINT

15 Bld Charles V
54000 NANCY

☎ 03 83 39 45 08

dtoussaint@cfdt54.fr



SECRETARIAT

Murielle FERRY

☎ 03 83 73 56 01

formation@cfdt54.fr



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL FORMATION RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE

Gérard GUILLEMINAULT

5 Bis Place Saint Rémy
54300 LUNEVILLE

gguilleminault@cfdt54.fr



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL JURIDIQUE

Stéphane SIMON

☎ 03 87 16 97 70

s.r.simon@wanadoo.fr



Référents départementaux

EN MEUSE

Sylvie NICOLAY

CFDT 11 Place de la Couronne
BP 80042
55001 BAR LE DUC Cedex

☎ 03 29 45 07 97

☎ 03 29 79 48 98

sylvie.nicolay@wanadoo.fr



EN MOSELLE

Didier JUNKER

CFDT

2 rue du Général Lardemelle
BP 80527- 57009 METZ cedex 1

moselle@cfdt.fr

☎ 03 87 16 97 70

☎ 03 87 16 28 45

junker.didier@orange.fr



DANS LES VOSGES

Nelly CREMEL

CFDT 4 rue Aristide Briand
BP 334

88008 ÉPINAL cedex

☎ 03 29 82 04 32

☎ 03 29 33 01 38

nelly_cremel@yahoo.fr



FORMATIONS 2011
LA CFDT À VOS CÔTÉS.

CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2011

N°GESCOF	Famille	Libellé	2011 DU	2011 AU	DEPT.	Nb J
11-001	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical CFDT	19 janvier	21 janvier	54	3
11-002	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	26 janvier	27 janvier	54-IRT	2
11-003A	MANDAT 2	Animer la section syndicale Mod 1	27 janvier	28 janvier	88	2
11-003B	MANDAT 2	Animer la section syndicale Mod 2	24 mars	25 mars	88	2
11-004	SANTE & CONDITIONS W	Document unique	02 février	04 février	57	3
11-005	MANDAT 1	L'élu CFDT au CE	02 février	04 février	54	3
11-006	MANDAT 2	Elections professionnelles dans le privé	07 février	8 février	54-irt	2
11-007A	AGIR DANS	Agir pour le développement en section mod 1	10 février	11 février	54	2
11-007B	AGIR DANS	Agir pour le développement en section mod 2	13 septembre	14 septembre	54	2
11-008	MANDAT 2	Formation économique de l'élu C.E.	14 février	18 février	54	5
11-009	MANDAT 1	Le délégué syndical CFDT	21 février	23 février	88	3
11-010	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le privé	21 février	23 février	54	3
11-011	JURIDIQUE	Redressement et liquidation judiciaire	23 février	25 février	54	3
11-012	JURIDIQUE	Le conseiller du salarié	7 mars	7 mars	54-irt	1
11-013	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	14 mars	16 mars	57	3
11-014	MANDAT 2	Lutter face au risque de restructuration de l'entreprise	14 mars	16 mars	54	3
11-015	MANDAT 1	Le DP à la CFDT	16 mars	18 mars	88	3
11-016	TECHNIQUE	Informatique Niveau 1	21 mars	23 mars	55	3
11-017	MANDAT 1	L'élu CFDT au C.E.	23 mars	25 mars	57	3
11-018	CONNAITRE	Accueil/bienvenue à la CFDT	24 mars	25 mars	55	2
11-019	MANDAT 1	Le DP à la CFDT.	28 mars	30 mars	57	3
11-020	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le public	28 mars	30 mars	54	3
11-021	MANDAT 1	Le délégué syndical CFDT	04 avril	06 avril	55	3
11-022	MANDAT 2	Les règles et techniques de négociation dans le privé	04 avril	06 avril	54-irt	3
11-023	TECHNIQUE	GESSY 1	05 avril	08 avril	57	4
11-024A	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHS CT Mod 1	11 avril	13 avril	55	3
11-024b	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHS CT Mod 2	06 juin	07 juin	55	2
11-025	COMMUNICATION	Animateur de formation	13 avril	15 avril	88	3
11-026	MANDAT 2	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	13 avril	15 avril	54	3
11-027	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	18 avril	20 avril	55	3
11-028	TECHNIQUE	Informatique niveau 2	20 avril	22 avril	57	3
11-029A	MANDAT 2	Animer la section syndicale mod. 1	21 avril	22 avril	54	2
11-029B	MANDAT 2	Animer la section syndicale mod. 2	16 juin	17 juin	54	2
11-030	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	09 mai	10 mai	54-irt	2
11-031	MANDAT 1	L'élu CFDT au Comité d'entreprise	09 mai	11 mai	88	3
11-032	SANTE & CONDITIONS W	Médecin du travail et actions de prévention	09 mai	10 mai	54-irt	2
11-033	MANDAT 2	Politique du trésorier	10 mai	13 mai	57	4
11-034	MANDAT 2	Epargne salariale	12 mai	13 mai	54	2
11-035	CONNAITRE	Accueil/bienvenue à la CFDT	16 mai	17 mai	57	2
11-036	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	16 mai	18 mai	54	3
11-037A	AGIR DANS	Agir contre les discriminations ethno-raciales Mod 1	23 mai	24 mai	57	2
11-037B	AGIR DANS	Agir contre les discriminations ethno-raciales Mod 1	03 octobre	04 octobre	57	2
11-038	MANDAT 1	Le DP à la CFDT	25 mai	27 mai	54	3
11-039	SANTE & CONDITIONS W	Négocier un accord handicap	25 mai	27 mai	57	3
11-040	JURIDIQUE	Rédaction 2 ^{ème} niveau	26 mai	27 mai	54	2

CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2011

N° GESCOF	Famille	Libellé	2011 DU	2011 AU	DEPT.	Nb J
11-041	MANDAT 2	Droits individuels à la formation professionnelle et sécurisation des parcours	08 juin	10 juin	54-irt	3
11-042	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	14 juin	16 juin	54-irt	3
11-043	COMMUNIQUER	Expression orale	20 juin	22 juin	54-irt	3
11-044	MANDAT 1	Le délégué syndical CFDT	20 juin	22 juin	57	3
11-045A	MANDAT 1	Le militant au CHSCT Mod.1	20 juin	22 juin	88	3
11-045B	MANDAT 1	Le militant au CHSCT Mod.2	5 septembre	6 septembre	88	2
11-046	SANTE & CONDITIONS W	Arbre des faits - arbres des causes	27 juin	29 juin	54	3
11-047	MANDAT 1	Le DP à la CFDT	27 juin	29 juin	55	3
11-048	SANTE & CONDITIONS W	La rupture du lien contractuel pour inaptitude	27 juin	29 juin	54-irt	3
11-049	JURIDIQUE	La procédure civile	28 juin	29 juin	54	2
11-050A	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHSCT mod 1	7 septembre	9 septembre	54	3
11-050B	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHSCT mod 2	14 novembre	15 novembre	54	2
11-051A	AGIR DANS	Agir dans la section mod 1	12 septembre	13 septembre	54	2
11-051B	AGIR DANS	Agir dans la section mod 2	03 novembre	04 novembre	54	2
11-052	COMMUNIQUER	Expression orale	14 septembre	16 septembre	57-irt	3
11-053A	MANDAT 2	Animer la section syndicale Mod 1	15 septembre	16 septembre	55	2
11-053B	MANDAT 2	Animer la sections syndicale Mod 2	14 novembre	15 novembre	55	2
11-054	MANDAT 1	Le DP à la CFDT	19 septembre	21 septembre	57	3
11-055	CONNAITRE	Accueil/bienvenue à la CFDT	22 septembre	23 septembre	54	2
11-056	SANTE & CONDITIONS W	Prévention et réparation des risques et ATMP	26 septembre	28 septembre	57	3
11-057	JURIDIQUE	La durée du travail	29 septembre	30 septembre	54	2
11-058	MANDAT 2	Elections professionnelles dans le privé	3 octobre	4 octobre	54-irt	2
11-059A	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHSCT Mod 1	3 octobre	4 octobre	57	2
11-059B	MANDAT 1	Le militant au CHSCT Mod 2	14 décembre	16 décembre	57	3
11-060	MANDAT 1	L'élu CFDT au CE	5 octobre	7 octobre	55	3
11-061	MANDAT 1	Le militant CFDT au CHS CT	5 octobre	7 octobre	54	3
11-062	MANDAT 2	Formation économique de l'élu C.E.	10 octobre	14 octobre	57	5
11-063	SANTE & CONDITIONS W	Négocier un accord handicap	10 octobre	12 octobre	54	3
11-064	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	17 octobre	19 octobre	88	3
11-065	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement au travail dans le PRIVÉ	17 octobre	19 octobre	57	3
11-066A	AGIR DANS	Agir pour améliorer les conditions de W Mod 1	20 octobre	21 octobre	57	2
11-066b	AGIR DANS	Agir pour améliorer les conditions de W Mod 2	5 décembre	6 décembre	57	2
11-067	MANDAT 2	Règles et techniques de la négociation dans le public	7 novembre	8 novembre	57	2
11-068	SANTE & CONDITIONS W	Rupture du lien contractuel pour inaptitude	7 novembre	9 novembre	57	3
11-069	MANDAT 1	Le DP à la CFDT	8 novembre	10 novembre	54	3
11-070	MANDAT 2	Lutter face au risque de restructuration de l'entreprise	16 novembre	18 novembre	88	3
11-071	SANTE & CONDITIONS W	Maladies professionnelles	16 novembre	18 novembre	54	3
11-072	TECHNIQUE	Informatique niveau 1	21 novembre	23 novembre	57	3
11-073	CONNAITRE	Accueil/bienvenue à la CFDT	24 novembre	25 novembre	88	2
11-074	SANTE & CONDITIONS W	Document unique	28 novembre	30 novembre	88	3
11-075	MANDAT 1	L'élu CFDT au CE	28 novembre	30 novembre	57	3
11-076	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	5 décembre	6 décembre	54-irt	2
11-077	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	7 décembre	9 décembre	57-irt	3
11-078	COMMUNICATION	Expression écrite	12 décembre	14 décembre	54-irt	3
11-079	JURIDIQUE	Actualité jurisprudence			54	1
11-080	JURIDIQUE	Actualité jurisprudence			55	1
11-081	JURIDIQUE	Actualité jurisprudence			57	1
11-082	JURIDIQUE	Actualité jurisprudence			88	1

Défi Handicap

FORMATION
INFORMATION
ORIENTATION
RECHERCHE
CONSEIL

Changer
Fondamentalement
De regard sur les
Travailleurs handicapés

UN PARTENARIAT



Nathalie MARION
Mission Défi Handicap
4, rue Aristide Briand
BP 334 • 88008 EPINAL CEDEX
Tél. 03 29 82 58 23
GSM 06 70 17 49 41
cfdtagefiph.lorraine@wanadoo.fr

La CFDT agit pour l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Pour cela, elle développe depuis 2001 des actions en partenariat avec l'Agefiph. C'est la Mission Défi Handicap.

FORMATION

Former les représentants du personnel pour leur faire mieux connaître :

- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire ;
- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés ayant un problème de santé.

INFORMATION

Informers les collectifs CFDT et en premier lieu les représentants du personnel en entreprise des mesures permettant l'intégration et le maintien des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire par :

- des rencontres avec la chargée de mission,
- la diffusion de plaquettes d'information,
- la mise en ligne d'informations sur le site : www.cfdt.fr, page Lorraine, rubrique Mission, sous-rubrique Mission défi handicap.

ORIENTATION

Orienter les salariés qui risquent de perdre leur emploi suite à un problème de santé, vers les structures chargées de leur accompagnement.

RECHERCHE

Veille sociale portant sur :

- les évolutions de la législation
- la perception des collectifs syndicaux de Lorraine quant à la situation des travailleurs handicapés.

CONSEIL

Assister les représentants du personnel en entreprise afin de leur apporter des éléments leur permettant :

- de proposer des aménagements de postes de travail,
- de mettre en œuvre un accord de branche,
- de négocier un préaccord puis un accord d'entreprise pour l'insertion des travailleurs handicapés.

